

Vignette Crit'Air: pour faire raquer l'automobiliste vache à lait la canicule a bon dos

écrit par Yann Kempenich | 8 août 2018

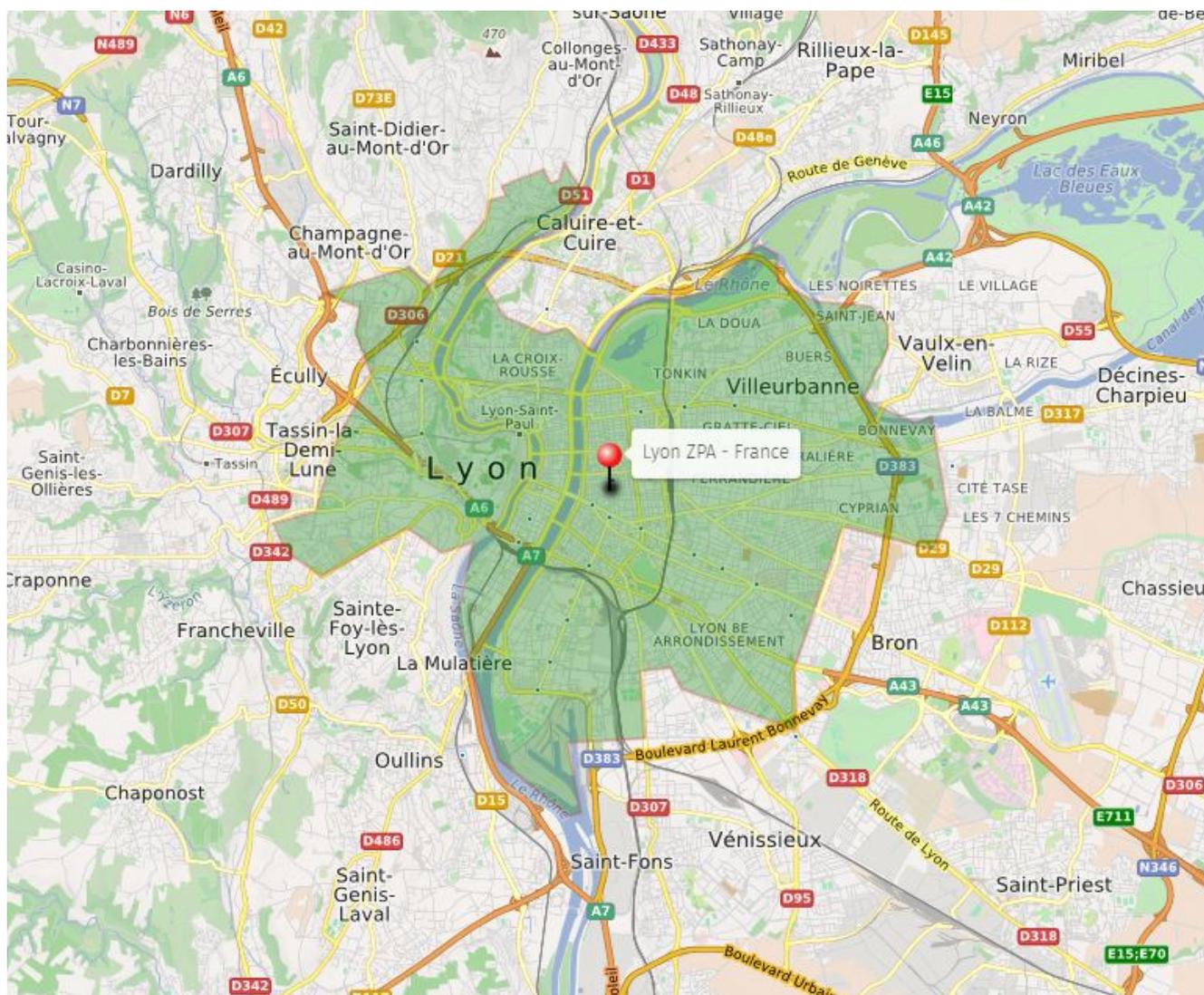


Illustration : France3-régions

Ce mardi 7 août, 60 départements étaient placés en vigilance orange par Météo France, les températures pouvant atteindre 35 à 40° au Nord-Est, au Centre-Est et dans le Bassin parisien.

Bof, diront certains qui ont connu la sécheresse de 1976... Et que dire du record absolu de chaleur : [44°](#) à Toulouse le 8 août 1923 ! Mais le Français est devenu une petite chose

fragile à rassurer, à reconforter et à protéger, parfois de lui-même, de gré ou de force.

Qui dit canicule dit pics d'ozone dans les grandes villes donc restriction de la circulation automobile avec des contrôles radar renforcés pour un Trésor public enrichi.

Exemple : imaginons que vous habitiez dans l'Ain, à Pérouges, et que vous ayez décidé, ce mardi, de vous rafraîchir dans les monts du Forez, 180km plus loin, en passant par Lyon.

Il n'y a pas de pollution atmosphérique à Pérouges, jolie cité médiévale, un des plus beaux villages de France et vous n'avez donc jamais commandé la fameuse vignette Crit'Air à 3,62€.

Malheureusement, ce mardi "caniculaire", [Lyon](#) interdisait la circulation aux véhicules portant une vignette Crit'Air 4 ou 5, ou ne portant pas de vignette du tout. Mince, vous ne le saviez pas et vous êtes déjà parti... Vous vous êtes donc exposé à une amende de 68€ et à l'immobilisation de votre véhicule (avec les enfants, le chien, les valises, on fait comment M'sieur le gendarme ?).

Désormais, pour rouler d'un point A à un point B, il vous faudra effectuer un plan de ~~vo~~ route afin de déterminer les jours de pollution, les départements à circulation différenciée, les villes à vignettes Crit'Air, les limites des communes, les horaires d'interdiction etc. Arrachage de cheveux garantis !

Pour limiter la formation de polluants, la circulation différenciée est mise en place dès lundi par plusieurs préfectures :

– à Paris et en proche banlieue, dans les communes situées à l'intérieur de l'autoroute A86, les voitures, camions et deux-roues qui sont classés en catégorie 4 ou 5 par le système Crit'Air, ou qui n'ont pas de vignette, sont interdits. En cas de départ en vacances « les agents chargés du contrôle feront

preuve de discernement », a ajouté la mairie ;

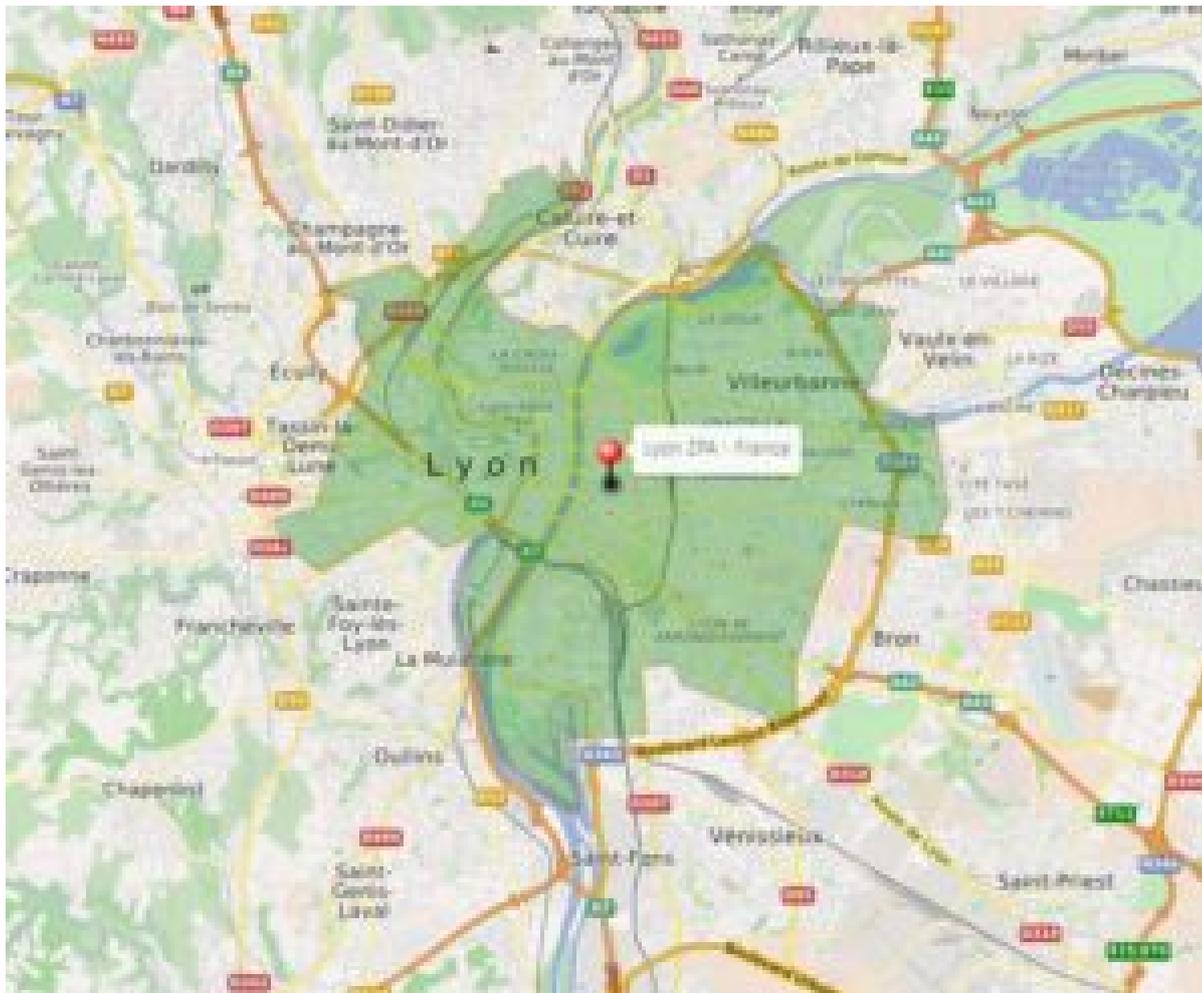
– à Strasbourg et dans les 33 communes de l’Eurométropole, la restriction s’applique de la même manière pour les véhicules Crit’Air de catégorie 4 et 5 ou sans vignette ;

– en Isère, seuls les véhicules ne disposant pas de vignette Crit’Air sont interdits dans l’ensemble du département ;

– à Lyon et Villeurbanne, dans le Rhône, l’interdiction concerne aussi les véhicules sans vignette mais la mesure pourrait se durcir aux véhicules de catégorie Crit’Air 4 et 5 « dans le cas où la situation ne s’améliorerait pas dans un délai de deux jours », selon la préfecture.

https://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/08/05/pollution-a-l-ozone-l-alerte-s-etend-a-plusieurs-regions-circulation-differentiee-lundi-a-paris_5339613_1652666.html

Mais, si l’Isère est « zone interdite », par où passer quand on habite Albertville et que l’on désire rendre visite à sa vieille mère habitant Grenoble ? Qui peut situer les limites de l’Eurométropole de Strasbourg ? Qui connaît les communes situées à l’intérieur de l’A86 ?



Et pour ce qui vous intéresse, où commence et se termine la [ZPA](#) (Zone de protection de l'air) de Lyon et Villeurbanne ? Vous apprendrez plus tard que « les autoroutes A6, A7, A42, ainsi que le tunnel sous Fourvière (A6 également) et quelques axes secondaires listés en page 7 de l'arrêté N°69-2017-11-16-002 » n'étaient pas concernés par les restrictions de circulation. Ce qui vous fait une belle jambe maintenant que vous avez traversé le Rhône à Givors...

Depuis le départ, de grands panneaux lumineux vous avertissent qu'avec le pic de pollution, la vitesse doit être obligatoirement réduite de 20km/h sous peine de se voir flashé et amendé.

A l'entrée de Givors, on roule donc à 50km/h puis 70 à 90 km/h jusqu'à St-Étienne. C'est lent, très lent...

Mais le pompon, c'est en arrivant dans les monts du Forez : en temps normal, l'autoroute est déjà limitée à 110km/h et là, pour cause de pollution, vous devez rouler à 90km/h sur 40km, alors que la route est déserte, que vous êtes en montagne, loin des villes et de leurs embouteillages...

En effet, dès lundi, le gouvernement via les préfetures avait décidé d'abaisser la vitesse de 20km/h de Chamonix à Clermont-Ferrand jusqu'au plateau de Millevaches : soit plus de 500 km d'un trajet autoroutier soi-disant affecté par la pollution à l'ozone. Même punition sur plus de la moitié du territoire où l'activité humaine devait quasiment s'arrêter.

"Pour éviter que cet épisode ne s'éternise, plusieurs mesures restrictives sont entrées en application à 17 heures le 5 août. De nombreux secteurs vont devoir s'y plier, notamment ceux émettant de la poussière, des particules fines ou tout simplement des substances polluantes : agriculture, BTP, industrie, transport et spectacles pyrotechniques. Les services de l'État demandent aux professionnels de ces secteurs de reporter le brûlage à l'air libre et l'écobuage, de réduire l'utilisation des groupes électrogènes et l'activité sur les chantiers, et plus globalement, de réduire les activités émettrices de polluants atmosphériques.

En ce qui concerne les particuliers, des restrictions sont aussi appliquées : interdiction de barbecues au charbon de bois, de travaux d'entretien et de jardinage utilisant des outils polluants, et abaissement des limitations de vitesse. À partir du 6 août, à 5 heures, sur les routes limitées à 80 et 90 km/h, il faudra s'en tenir à 70 km/h pour respirer plus vite un air moins pollué."

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/allier/pollution-ozone-allier-puy-dome-places-alerte-limitations-vitesses-abaissees-1522614.html>

Et bien sûr, comme avec les embouteillages ou les chantiers

autoroutiers, la vitesse réduite pour cause de pollution ne change pas le prix du ticket de péage, d'ailleurs en augmentation constante. Et parfois, ce sont les préfets qui ont leur petit caprice comme celui des Alpes-Maritimes qui décide, un jour, comme ça, d'abaisser à 90km/h le tronçon Antibes-Nice de l'autoroute A9 ([Le Point](#)). Sans compter l'augmentation insidieuse du prix des carburants pendant les vacances estivales...

Résultat : nous roulons moins vite pour plus cher... et les PV pleuvent.

Par exemple, depuis le 1er juillet, le nombre d'automobilistes flashés sur les routes où la vitesse a été abaissée à 80 km/h a doublé par rapport au même mois de l'année dernière.

80 km/h sur route : la Sécurité routière admet l'explosion des infractions

"Au total, plus de 500 000 véhicules ont été flashés sur les routes secondaires à double sens sans séparateur central (muret, glissière) concernées par cette réglementation entrée en vigueur le 1er juillet, soit 251 893 de plus par rapport à juillet 2017 [...] 95 % des infractions relevées concerneraient des excès de vitesse de moins de 20 km/h, ce qui prouve que c'est le bon citoyen solvable que l'on traque massivement et non la minorité, souvent impécunieuse, qui se moque de toute règle [...] De quoi étayer un peu plus les arguments des détracteurs de la mesure, qui estiment que, en premier lieu, il s'agit d'une pompe à finances destinée à renflouer les caisses de l'État sous le couvert de la sécurité routière."

http://www.lepoint.fr/automobile/securite/80-km-h-sur-route-la-securite-routiere-admet-des-infractions-qui-ont-double-01-08-2018-2240548_657.php

Dans cette usine à gaz qu'est devenue la France, pays du racket institutionnalisé, un conseil : la prochaine fois,

restez au frais dans votre garage. Au moins, vous n'y subirez pas les conséquences de la canicule, prétexte, encore une fois, à faire raquer les automobilistes.



Dans les monts du Forez, au col de Cervières (806m) :
où sont les embouteillages, la canicule et la pollution
?

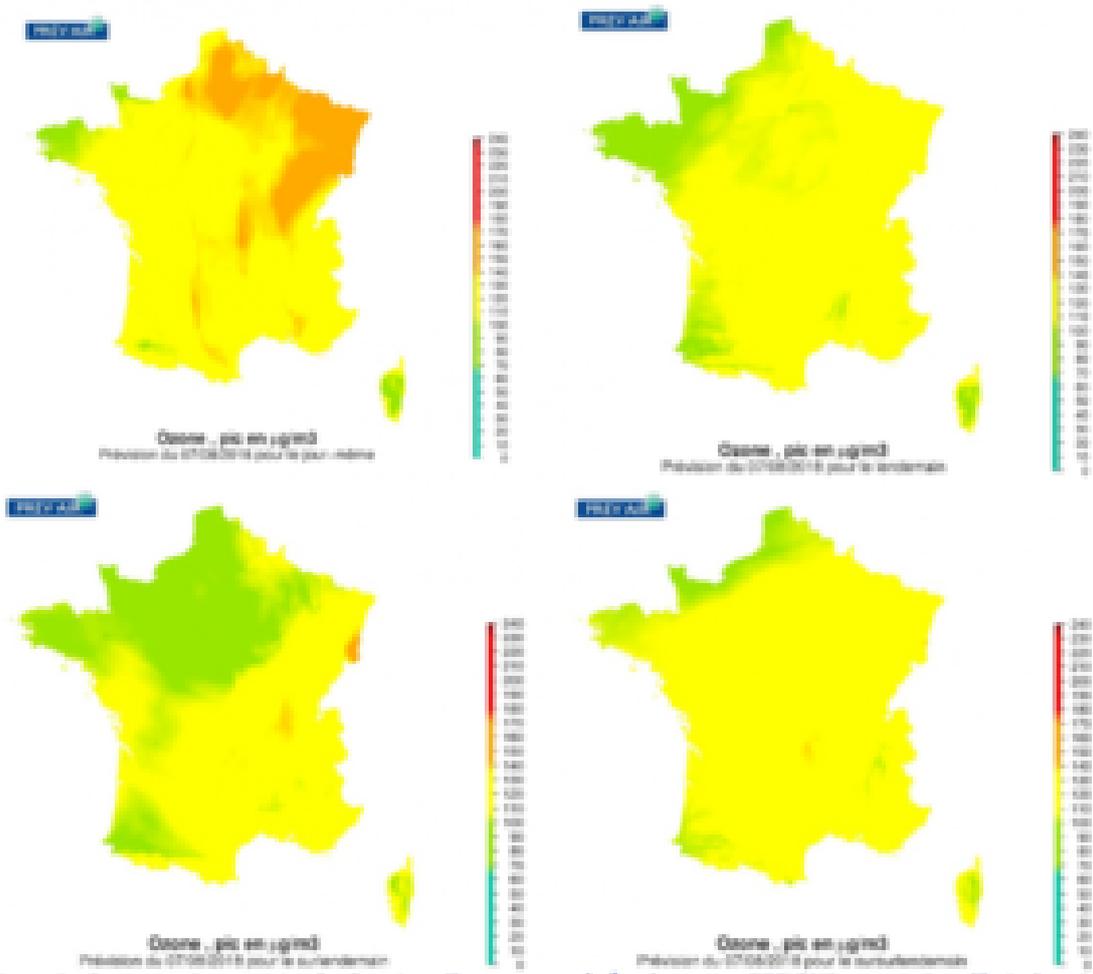


Figure 1 : Concentrations maximales horaires d'ozone en µg/m³ prévues par PREV' AIR pour aujourd'hui, demain, après-demain et le jour suivant.

Si, si, pour "[Prev'Air](#)", l'insidieuse et mortelle pollution à l'ozone était là, là et là